

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
FETE NATIONALE le 13 JUILLET 2025 - SS25027**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée pour les prestations relatives à la fête nationale le 13 juillet 2025, et que cette procédure de mise en concurrence a été publiée sur marchés en ligne et sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés suivantes :

FC ARTIFICES, REGIE FETE PYROTECHNIE, BASLO, PROJEKT, PINK HAMZA ARTIFICES, ON S'DIT QUOI

Décision n° 2025 – 173

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature des contrats portant les prestations dans le cadre de la fête nationale le 13 juillet 2025, avec les candidats comme suit :

- ❖ **Lot 1 : WARM UP : PROJEKT** (siège social : Carrefour de l'Artois 62490 FRESNES LES MONTAUBAN) pour un montant, de 13 990.01 € TTC.
- ❖ **LOT 2 : LOT 2 : SARL REGIE FETE PYROTECHNIE** (siège social : Chemin de la Grosse Borne 62440 HARNES) pour un montant, de 24 000 € TTC.

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour la durée de la fête nationale qui aura lieu le 13 Juillet 2025.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 10/06/2025

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mazure', with a stylized flourish at the end.